



## MATCHES AMICAUX Procédures

### RAPPEL DE L'ARTICLE 26 - MATCHES AMICAUX

- A. Les clubs ont la faculté de conclure des matches amicaux avec les autres clubs de la Ligue et avec les clubs amateurs des Ligues régionales.
- B. L'organisation de matches amicaux avec des équipes amateurs étrangères est subordonnée au respect par le club organisateur des RG de la FFF (art. 118 et suivants).
- C. Les clubs qui désirent utiliser un arbitre officiel pour la direction d'une rencontre amicale devront en faire la demande à la Commission Régionale des Arbitres au moins dix (10) jours avant la date fixée. Toute demande parvenue après ce délai ne recevra pas de suite, et les arbitres qui dirigeront une rencontre sans autorisation le feront à leurs risques et périls et n'auront en cas d'accident aucun recours auprès de la Ligue.
- D. Dans tous les cas, les clubs doivent remplir une feuille de match qui devra être expédiée à la Ligue dans les 24 heures suivant la rencontre
- E. Il est formellement interdit de rencontrer des sociétés non affiliées ou non reconnues. Une amende sanctionnera la première infraction. La seconde pourra faire l'objet d'une amende plus élevée et d'une suspension du club.
- F. Un club rencontrant une société suspendue sera passible des mêmes sanctions. La société suspendue est sanctionnée elle-même au double de son adversaire.
- G. Un club ne peut composer son équipe qu'avec les éléments pris dans ses effectifs propres. Toute exception à cette règle ne peut être admise qu'avec l'autorisation du ou des clubs prêteurs et de la Ligue.

Toute demande doit être adressée à la Ligue, huit (8) jours au moins avant la date du match ; elle devra être accompagnée :

- a. L'accord écrit du club prêteur qui précisera les noms des joueurs prêtés et la date du match.
- b. Cet accord devra être adressé à la Ligue et au Club demandeur, à titre de justification. Il sera fait par courriel officiel du club.



## IMPRIME DE DECLARATION DES MATCHES AMICAUX DEMANDE D'ARBITRE(S) OFFICIEL(S)

Ce document est à retourner au minimum 10 jours avant la rencontre

Mèl : [sportif@lbfc.fff.fr](mailto:sportif@lbfc.fff.fr)

Date du match	<input type="text"/>	Horaire du match	<input type="text"/>
Lieu	<input type="text"/>	Installation	<input type="text"/>
Club recevant	<input type="text"/>	Club visiteur	<input type="text"/>
Niveau de l'équipe	<input type="text"/> *	Niveau de l'équipe	<input type="text"/> *

### Demande de désignations d'un ou plusieurs arbitre(s) à la CRA

OUI  NON  Nombre

Si vous souhaitez proposer la désignation d'un arbitre de votre club, merci de nous indiquer son nom et prénom (*attention, pour être désigné un arbitre doit avoir sa licence validée*)

Arbitre du centre	<input type="text"/>
Assistant 1	<input type="text"/>
Assistant 2	<input type="text"/>

### Informations utiles

Nom, prénom, fonction du signataire

\*Pour les rencontres de L1, L2 et national, déclaration du match à la FFF

Rencontre N2/N2 : déclaration FFF – N2/N3 : déclaration Ligue/désignation CRA